



Autour du travail frontalier : une réflexion interdisciplinaire

Stammtisch du 28 novembre 2013

Jean-Alain HERAUD – Bernard AUBRY

Compte rendu

La réunion a porté essentiellement sur l'observation du phénomène : effectifs, disparités de salaires. Disposer de mesures de qualité sur ces dimensions quantitatives est une condition nécessaire pour le débat public, mais ce n'est pas une condition suffisante puisque le travail transfrontalier présente bien d'autres aspects (la sécurité sociale, le droit, etc.). La composante sociologique sera abordée lors d'une prochaine séance : Philippe Hamman, qui vient de sortir un ouvrage sur les espaces-frontières (PUS - Presses universitaires de Strasbourg) regrette vivement de ne pas pouvoir être présent à ce stammtisch mais il pourra intervenir début 2014.

Rappel de quelques chiffres pour l'Alsace (d'après *Chiffres pour l'Alsace* http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=18092). Les quelque 64 000 travailleurs frontaliers, dont 30 000 vers l'Allemagne, le reste vers la Suisse, représentent 8 % de la PA occupée. On observe depuis 2000 une baisse de 7 000 vers l'Allemagne et une augmentation de 1 000 vers la Suisse (attention : ces chiffres incluent les nationaux qui viennent établir leur résidence en Alsace).

La séance a commencé par une présentation du document - *Scientific Report on the Mobility of Cross-border Workers within the UE-27/EEA/EFTA Countries* - commandé par la Commission européenne (DG Emploi et Affaires sociales) à deux instituts : MKW Wirtschaftsforschung, Munich & Empirica, Sopron (Janvier 2009). Les analyses qu'il contient permettent de considérer le problème frontalier que nous connaissons en Alsace avec un certain recul (au niveau de l'Europe, forte augmentation des effectifs – de l'ordre de 800 000 frontaliers en tout en 2008). Le rapport s'appuie notamment sur des entretiens auprès de 440 spécialistes de l'aménagement du territoire (liés principalement à l'EURES, institution européenne chargée de promouvoir la mobilité de l'emploi). Au vu du nombre de frontières et de combinaisons étudiées, cela fait cependant à chaque fois des échantillons très faibles. L'un des principaux intérêts du rapport est de classer sous forme graphique les flux bi-nationaux selon de nombreux critères. A titre d'exemple, on a présenté le graphique correspondant à l'importance du handicap de la langue : sur l'échelle proposée, la relation Alsace-Bade apparaît à l'extrême du graphique. Ce n'est pas étonnant en l'occurrence, mais d'autres résultats sont étranges et ne font pas l'objet d'explications. Par ailleurs le rapport, dans ses comparaisons, utilise des résultats nationaux (PIB, taux de chômage) alors même que le phénomène frontalier est territorialisé. Petite discussion sur l'argent dépensé à ce genre de productions : ce document, financé sur fonds publics, mériterait une diffusion plus large. Il devrait servir à une co-réflexion des acteurs concernés qui pourraient faire remonter vers Bruxelles leurs interrogations.

Les effectifs - Condition d'une bonne mesure, l'accord sur la définition du frontalier : un travailleur frontalier est une personne qui travaille dans un autre pays que le sien et rentre au moins une fois par semaine chez soi. Existence de pendulaires frontaliers non directement frontaliers : ex Lille-Londres, Paris-Bruxelles (TGV), ou les travailleurs qui utilisent les compagnies aériennes à bas prix. Existence de catégories connexes : les travailleurs détachés, saisonniers, immigrés.

Eurostat ne publie pas de séries régulières. On est donc tributaire du bon vouloir des Etats à communiquer des chiffres qui existent (recensements de la population, certes avec un décalage temporaire et documents administratifs a priori plus facilement mobilisables).

Contrairement aux autres régions qui peuvent établir un tableau de bord trimestriel de l'évolution du nombre total des frontaliers, l'Alsace ne dispose pas de données conjoncturelles sur les échanges de/vers l'Allemagne. Les chiffres de la sécurité sociale CPAM (frontaliers par canton, chiffres établis d'après les déclarations des frontaliers pour l'ouverture des droits sociaux – formulaires E106, devenus S1) sont peu diffusés. Au reste, sont-ils fiables ? Une expertise sur leur contenu serait nécessaire.

° La *Bundesagentur für Arbeit* établit des séries sur les travailleurs frontaliers. L'Eurodistrict a pu en disposer pour certains travaux (des séries ont été projetées sur l'écran). Peut-on envisager des contacts officiels en vue d'une mise à disposition systématique de ces données ?

° La rareté de l'information côté allemand contraste avec l'abondance des données proposées par la Suisse. L'*Office fédéral de la Statistique* (OFS) a créé un système élaboré de production de statistique, une synthèse entre trois sources (autorisations de travail, fichier des entreprises et de sécurité sociale) et un système de diffusion non moins performant (séries historiques, disponibles par menu déroulant selon de nombreuses variables tant géographiques que structurelles – données actuellement disponible au 30 juin 2013).

° Enfin le *recensement français* permet maintenant une description très approfondie du phénomène frontalier, mais avec trois ans de retard (actuellement 2010). La commune de travail est maintenant codifiée avec soin. Toutefois, il faudrait passer les résultats au crible de la vraisemblance pour s'assurer qu'il ne subsister pas d'erreurs résiduelles (lecture incertaine des indications manuscrites données par la personne recensée).

Les salaires. La mesure des écarts de salaires est difficile pour différentes raisons. Les données officielles (Eurostat, à partir des enquêtes européennes harmonisées sur les salaires et les coûts salariaux) ne satisfont pas à l'attente. Elles sont trop générales et peut-être biaisées, notamment à cause de l'externalisation des fonctions par les entreprises (des salariés sur le même poste de travail n'ont ni le même employeur, ni le même salaire). Il faut cependant les diffuser – elles ont un caractère officiel - et les soumettre à la critique, éventuellement par des observations sur des unités-types, auprès d'entreprises qui ont des usines de part et d'autre de la frontière par exemple. Prendre en compte aussi les travaux des universitaires comme Hans-Werner Becker (Bochum) ou JJ Sylvestre (Aix-Marseille), etc.

Débat sur la question des salaires : Il n'y a guère de doute : l'éventail des salaires est plus grand en Allemagne qu'en France. Selon un participant, sur certains métiers, les salaires (et le coût du travail) sont 30 % plus élevés en RFA. Ils peuvent en revanche être bas dans les services.

Pourquoi ne pas engager des travaux spécifiques sur la question ? L'Université ne pourrait-elle pas s'y employer ?

D'autres points importants n'ont été qu'évoqués. La **langue** notamment. Baisse de la connaissance de l'allemand dialectal en Alsace et *Hochdeutsch* insuffisant pour tenir des postes à responsabilité ou à consignes complexes. Les Allemands sont ainsi mieux placés sur le marché suisse du travail. On évoque également que les métiers en tension sont les mêmes des deux côtés du Rhin. Exemple d'une formation transfrontalière pour 10 soudeurs alsaciens. Un seul est finalement allé travailler en Allemagne ! La question des nomenclatures de formation, incomplètement comparables des deux côtés de la frontière est également mentionnée, ainsi que l'insuffisante qualification des Alsaciens. A aussi été évoquée la difficile cohabitation entre les populations (le cas de Genève a été évoqué), etc.

A consulter le document mis en ligne sur le site de l'APR <http://office.apr-strasbourg.org/doc-voir.php?id=547> qui contient notamment une bibliographie.